

FICHE EMPLOI ETUDIANT N°10

Cadre de l'emploi : Emploi étudiant au titre du décret n° 2007-1915 du 26 décembre 2007

Missions du cadre emploi :

- 1° Accueil des étudiants ;
- 2° Assistance et accompagnement des étudiants handicapés ;
- 3° Tutorat ;
- 4° Soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies ;
- 5° Service d'appui aux personnels des bibliothèques ;
- 6° Animations culturelles, scientifiques, sportives et sociales ;
- 7° Aide à l'insertion professionnelle ;
- 8° Promotion de l'offre de formation.

Attention : les doctorants bénéficiant d'un contrat ne peuvent être embauchés au titre de cette mission

Intitulé de l'emploi : Assistance étudiants handicapés**Missions**

- Accompagner un étudiant handicapé pour la réussite de son cursus.

Taches principales

- Accompagner les étudiants handicapés dans leurs déplacements (BU, RU, ...),
- Aider à l'installation de l'étudiant (en cours, à la bibliothèque universitaire, au restaurant universitaire, ...),
- Aider à la prise de notes, au suivi de l'emploi du temps,
- Assister l'étudiant lors des examens,
- Etre en relation avec la cellule «Mission Handicap » pour faire part et rendre compte des difficultés rencontrées.

Période, durée et lieu de l'emploi

- Période : toute l'année
- Durée : elle sera précisée par le(s) service(s) recruteur(s) (maximum 12 mois)
- Lieu : Selon étudiant handicapé accompagné

Compétences spécifiques

- Bon relationnel, sens du contact, sens de la pédagogie,
- Bonne connaissance de l'Université, de son fonctionnement, de ses services,
- Connaissances d'un bon niveau dans les disciplines correspondantes.

Prérequis

- Avoir suivi la formation spécifique délivrée par le SVE ou la mission handicap,
- Etre disponible et dans la même formation que l'étudiant accompagné,
- Dans certains cas, avoir une écriture aisément compréhensible.

Rémunération

- 9,88 € brut (*taux horaire en vigueur au 1er janvier 2018*)

Modalités de réponse à l'emploi

Dossier de candidature à remplir en ligne : <http://emplois-etudiants.univ-tln.fr>